



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA

CONCERNANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NO 2016-11 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET NO 2016-12 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'en vertu de *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, les règlements no 2016-11 concernant le code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de La Matapédia et no 2016-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Matapédia ont été adoptés à la séance ordinaire du 14 septembre 2016.

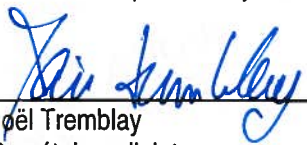
Résumé du règlement

Le règlement no 2016-11 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant au préfet prévoit les valeurs applicables au préfet ainsi que les règles portant sur les conflits d'intérêt, les avantages, la discrétion et confidentialité, l'utilisation des ressources de la MRC, le respect du processus décisionnel et l'obligation de loyauté après-mandat. Il prévoit aussi les nouvelles dispositions prévues par la Loi 83 sanctionnée en juin 2016 par le gouvernement du Québec.

Le règlement no 2016-12 concernant le code d'éthique et de déontologie prévoit entre autres des règles portant sur les conflits d'intérêt, l'utilisation des ressources de la MRC et la loyauté. Il prévoit aussi les nouvelles dispositions prévues par la Loi 83 sanctionnée en juin 2016 par le gouvernement du Québec.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de publication de cet avis et sont disponibles pour consultation aux bureaux de la MRC de la Matapédia, situés au 123, rue Desbiens, local 501 à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui, ce 28^e jour de septembre 2016.



Joël Tremblay
Secrétaire adjoint